



28 septembre 2016

Un règlement systémique permet d'indemniser toutes les personnes ayant subi les effets de la discrimination

Jim Derksen ainsi que beaucoup de personnes âgées utilisant les services Handi-Transit se réjouissent à la suite de la résolution de la plainte en matière de droits de la personne déposée par M. Derksen contre la Ville de Winnipeg.

M. Derksen s'était plaint que d'autres personnes âgées et lui-même faisaient l'objet de discrimination liée à leurs incapacités. Le tarif réduit pour aînés de la Ville était offert aux usagers du transport en commun ordinaire, mais pas aux usagers du service Handi-Transit. Bien que la Ville ait fini par élargir le tarif réduit aux usagers du service Handi-Transit, certains usagers n'en ont pas bénéficié pendant quelques années.

Le règlement permettra à toutes les personnes âgées concernées de recevoir un crédit pour le tarif non réduit payé par le passé, selon le nombre réel de déplacements effectués pendant la période pertinente. C'est la première fois qu'un règlement au Manitoba a entraîné un dédommagement pour toutes les personnes touchées par la discrimination. Le conseil municipal a ratifié le règlement aujourd'hui, et des plans sont en cours pour communiquer avec les usagers actuels du service Handi-Transit et pour informer le public de l'entente avec la Ville visant à offrir un crédit aux personnes âgées visées.

Isha Khan, directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba, a dit que la Commission se félicite que les parties aient pu collaborer pour régler cette question.

« Les efforts des personnes comme Jim Derksen ont entraîné une meilleure compréhension de la discrimination systémique et de la façon dont on peut régler ce problème. Ce résultat sera bénéfique pour tous les aînés utilisant le service Handi-Transit à Winnipeg. »

Pour en savoir plus ou pour organiser une entrevue avec Jim Derksen, veuillez communiquer

Patricia Knipe
Directrice des communications
Commission des droits de la personne du Manitoba
204 945-3021
Courriel : Patricia.Knipe@gov.mb.ca